

## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2 mai 2008 à Attenschwiller

Sous la présidence de Monsieur Denis Wiederkehr

### Membres présents:

- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- WOHLFARTH Denise, Michelbach le Bas
- TROENDLE Catherine, Ranspach-le- Bas
- OTT Danielle, Leymen
- GROELLY Caroline, Neuwiller
- HOHLER Urbain, Neuwiller
- RATTE Emmanuel, Ranspach-le-Haut
- UEBERSCHLAG André, Knoeringue
- MERTZ Véronique, Knoeringue
- LATSCHA Martine, Michelbach le Haut
- BILLIG Jean-Paul, Folgensbourg
- DELMOND Max, Folgensbourg
- BUBENDORFF Catherine, Ranspach-le-Haut
- FELZHALB Bernard, Liebenswiller
- MULLER Hubert, Liebenswiller
- OSER Patrick, Leymen
- DREYER Bernard, Hagenthal-le-Haut
- PFENDLER Pierre, Hagenthal le Haut
- ACKERMANN Roland, Hagenthal le Bas
- HAAB Monique, Hagenthal-le-Bas
- KEMPF Christine, Ranspach le Bas
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller
- SCHMITT Fernand, Wentzwiller
- CONTARATO Tiziano, Michelbach-le- Bas

**Secrétaire de séance:** Mme BUBENDORFF Catherine

**Assiste :** Melles Frédérique MIESCH et Anne HOFFER, agents de développement

### Ordre du jour :

#### **I/ Administration générale :**

- Représentation de la Porte du Sundgau aux organismes et associations :
  - o Syndicat mixte pour le Scot et le Pays
  - o Conseil de développement du Pays
  - o Commission d'appel d'offres
  - o Association de gestion de la petite enfance de la Porte du Sundgau
  - o Maison de l'Emploi
  - o ETB (Eurodistrict de Bâle)
  - o Plate Forme d'initiative Locale
  - o Régio TriRhéna
  - o Infobest
  - o Service Info Jeunes
- Délégation de pouvoir au président
- Renouvellement des lignes de trésorerie
- Avenant N°1 au marché de Transport
- Répartition des frais entre budgets (enfance/budget général/budget ordures ménagères)

#### **II/ Divers**

Monsieur le Président Denis Wiederkehr remercie les membres de leur présence. Il présente ses excuses sur le choix de la date mais afin de permettre le bon fonctionnement de la collectivité et des organes dans lesquels elle siège, il était nécessaire de programmer cette réunion. L'ordre du jour est allégé afin que chacun puisse regagner son foyer rapidement. Le verre de l'amitié est offert par le Président pour fêter son élection. Il tient également à féliciter Mme Troendle pour son élection en qualité de présidente du SICES.

Il expose également que l'avenant N° 1 du marché de transport à la demande ne sera pas présenté ce soir car il doit encore être vérifié par les services et a été réceptionné tardivement.

## I. Administration générale

### 1. Représentation de la Porte du Sundgau aux organismes extérieurs et associations

#### a. Syndicat mixte pour le Scot et le Pays

Il est exposé que le syndicat mixte réunit les 3 intercommunalités du secteur : Sierentz, Porte du Sundgau et 3 frontières. Deux missions principales sont dévolues au syndicat mixte :

- la charte de Pays : qui est un contrat conclu entre le Pays, l'Etat et la Région Alsace pour la réalisation de certaines études et actions de dimension du Pays (étude sur le transport, les services publics, projet économique). Le Pays n'a pas vocation à assurer la maîtrise d'ouvrage de ces projets mais il peut aider au montage des dossiers, à trouver des financements...
- L'élaboration du SCOT : c'est un document d'urbanisme supra communal qui s'impose aux documents locaux (POS, PLU). Une réflexion sur le contenu de ce document est actuellement en cours. Des réunions d'informations seront prochainement organisées dans ce cadre.

**Vu** l'exposé de Monsieur Denis Wiederkehr exposant que la Porte du Sundgau dispose de la compétence aménagement du territoire, et plus particulièrement de la compétence liée à l'élaboration, le suivi et la révision du schéma de cohérence territoriale des cantons de Huningue et de Sierentz et des éventuels schémas de secteurs, dans le cadre du syndicat mixte.

**Vu** les statuts du syndicat mixte du Scot qui précise que la Porte du Sundgau est représentée par 6 délégués

**Vu** les membres du conseil communautaire qui ont faite acte de candidature

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**NOMME** les membres suivants en vue de représenter la Porte du Sundgau au syndicat mixte du Scot des cantons de Huningue et Sierentz

1. Monsieur Denis Wiederkehr

Maire d'Attenschwiller - Président Communauté de Communes Porte du Sundgau

2. Madame Catherine Troendle

Sénateur Maire de Ranspach-le- Bas - Vice Présidente Communauté de Communes Porte du Sundgau

3. Monsieur André Wolgensinger

Maire de Michelbach-le- Haut - Vice Président Communauté de Communes Porte du Sundgau

4. Madame Denise Wohlfarth

Maire de Michelbach-le- Bas - Vice Présidente Communauté de Communes Porte du Sundgau

5. Monsieur Max Delmond

Maire de Folgensbourg

6. Monsieur Fernand Schmitt

Maire de Wentzwiller

**CHARGE** le président de régler toutes modalités nécessaires

#### b. Conseil de développement du Pays

Le conseil de développement est une instance qui permet d'associer les acteurs socio-économiques d'un pays à l'élaboration et à la mise en œuvre de la charte de Pays. Le rôle de ce conseil de développement est le suivant :

- ▶ il est associé à l'élaboration de la charte de développement : cela implique une participation active, qui va au-delà d'une simple consultation ;
- ▶ il est associé au suivi de la charte de développement.

Mais également :

- ▶ participation à l'élaboration du programme d'actions ;
- ▶ participation à l'évaluation du projet et de la démarche ;
- ▶ information des acteurs impliqués dans la démarche et plus largement de la population du territoire ;
- ▶ formation ;

- ▶ réalisation ou commande d'études, observation ;
- ▶ participation au repérage et à la sélection de projets

**Vu** l'exposé de Monsieur Denis Wiederkehr exposant que la Porte du Sundgau dispose de la compétence aménagement du territoire, et plus particulièrement de la compétence : adhésion et participation aux travaux du Pays de St Louis - élaboration d'une charte de Pays, approbation de celle-ci en lieu et place des communes membres et suivi dans le cadre de la procédure de contractualisation avec l'Etat

**Vu** la représentation des intercommunalités composant le Pays au sein du Conseil de développement fixée à 5 représentants par Communauté de Communes, aussi la Porte du Sundgau doit nommer 5 membres pour participer aux travaux du Conseil de développement.

**Vu** les membres du conseil communautaire qui ont faite acte de candidature

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**NOMME** les membres suivants en vue de représenter la Porte du Sundgau au sein du conseil de développement du Pays de St Louis et des Trois Frontières

1. Monsieur Denis Wiederkehr  
Maire d'Attenschwiller - Président Communauté de Communes Porte du Sundgau
2. Monsieur Fernand Schmitt  
Maire de Wentzwiller
3. Monsieur Max Delmond  
Maire de Folgensbourg
4. Monsieur Roland Ackermann  
Conseiller Municipal à Hagenthal le Bas
5. Madame Catherine Bubendorff  
Maire de Ranspach-le- Haut

**CHARGE** le président de régler toutes modalités nécessaires

#### **c. Commission d'appel d'offres**

La commission d'appel d'offres a vocation à examiner les résultats des consultations d'entreprises ou à donner un avis sur l'attribution d'un marché ou d'un avenant.

**Vu** l'article 22 du code des marchés publics - alinéa 5, qui fixe le nombre de membres de la Commission d'appel d'offres à 3 membres titulaires, 3 membres suppléants, le Président de l'EPCI étant membre de droit

**Vu** les membres du conseil communautaire qui ont faite acte de candidature

**Après en avoir délibéré,**

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**Désigne** les membres titulaires et suppléants comme suit :

Membres titulaires :

1. TROENDLE Catherine
2. OTT Danielle
3. WOLGENSIGNER André

Membres suppléants :

1. BUBENDORFF Catherine
2. WOHLFARTH Denise
3. DELMOND MAX

**CHARGE** le président de régler toutes modalités nécessaires

#### **d. Association de gestion de la Petite Enfance de la Porte du Sundgau**

Il est exposé qu'avant le passage en régie en 2007 du service enfance, la crèche Tom Pouce et le RAM étaient gérés par une association réunissant parents, élus, assistantes maternelles. Il convient de réunir l'association

une fois pour voter les comptes 2007 et une seconde fois pour procéder à la dissolution de l'assemblée. L'association n'a en effet plus raison d'être car son objet a été repris par la comcom.

**Vu** les statuts de l'association de gestion de la Petite Enfance de la Porte du Sundgau qui précise que le collège des élus est composé : du président de la Porte du Sundgau, des maires des communes membres et de 6 délégués désignés par le conseil communautaire

**Vu** qu'il convient de procéder à ces nominations afin que l'association puisse siéger valablement et procéder ainsi à sa liquidation compte tenu de la disparition de son objet, la gestion du multi accueil et du Ram étant depuis exercée par la Communauté de Communes Porte du Sundgau en régie directe

**Vu** les candidats à ces postes

**Après en avoir délibéré,**

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

##### **Désigne**

1. Madame HAAB Monique
2. Monsieur MULLER Hubert
3. Monsieur RATTE Emmanuel
4. Monsieur ROTH Fernand
5. Madame KEMPF Christine
6. Madame GROELLY Caroline

Pour représenter la Porte du Sundgau au sein de l'association de gestion de la petite enfance de la Prte du Sundgau

**CHARGE** le président de régler toutes modalités nécessaires

#### **e. Maison de l'emploi**

Madame Troendle expose que la Maison de l'Emploi est un système de guichet unique devant faciliter la prise en charge des demandeurs d'emplois. Rassemblement de l'UNEDIC, ANPE... C'est un dispositif intéressant sur le papier mais qui doit encore faire ces preuves. La maison de l'emploi est commune entre le Pays de St Louis - 3 frontières et le Pays du Sundgau, l'État, le département, et les comcoms sont associés sur le financement. Il est précisé l'échéancier financier qui a été accepté par le conseil communautaire de la Porte du Sundgau en 2007 :

- Année 2007	:	592 €
- Année 2008	:	2 267 €
- Année 2009	:	2 670 €
- Année 2010	:	4 295 €

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**Désigne** Monsieur Denis WIEDERKEHR pour représenter la Porte du Sundgau au sein de l'association pour la Maison de l'Emploi

#### **f. ETB - Eurodistrict de Bale**

Madame Troendle expose que l'eurodistrict est un organisme de coopération transfrontalière qui réunit les partenaires français, suisse et allemand. Pour l'instant les partenaires français doivent encore se structurer pour arriver à peser sur ces instances. Mme Troendle précise qu'un projet de groupement de coopération transfrontalier est en cours de réflexion. Elle propose qu'à une prochaine séance, monsieur Duvinage Frédéric fasse une présentation de cette instance.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**Désigne** Madame Catherine TROENDLE pour représenter la Porte du Sundgau au sein de l'ETB

#### **g. Plate forme d'initiative locale**

Il est exposé que la plate forme d'initiative locale est un dispositif de soutien à l'initiative économique. C'est un organisme qui conseille, aide les entrepreneurs à monter leurs sociétés. Pour ce faire, cette association dispose d'un fond monétaire et elle octroie aux projets intéressants des prêts d'honneur, sans intérêts de sorte à aider les entreprises en phase de démarrage.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**Désigne** Monsieur Denis WIEDERKEHR pour représenter la Porte du Sundgau au sein de la PFIL

**h. Régio Tri Rhéna - Infobest**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**Désigne** Monsieur Denis WIEDERKEHR pour représenter la Porte du Sundgau au sein de l'association Régio Tri Rhéna

**Désigne** Madame Denise WOHLFARTH pour représenter la porte du Sundgau au sein d' Infobest

**i. Service Info jeunes**

Madame Troendle expose que ce service a vocation à aider les jeunes de moins de 26 ans pour leur insertion professionnelle. Des permanences délocalisées sont tenues à Folgensbourg. Ce service est financé par l'Etat, la Région, la comcom des 3 Frontières et la nôtre.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**Désigne** Madame Denise WOHLFARTH pour représenter la porte du Sundgau au sein du SIJ

**2. Délégation de pouvoir au président**

Il est exposé que pour permettre le bon fonctionnement de la collectivité, il est nécessaire de donner au président certaines délégations (notamment pour passer commande et régler les factures en dessous d'un certain seuil). La délégation suivante est proposée :

**VU** L'article L 5211-10 du CGCT prévoit que « le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble » peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1. du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
2. de l'approbation du compte administratif
3. des dispositions à caractère budgétaire prise par un EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15
4. des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
5. de l'adhésion de l'EPCI à un autre établissement public
6. de la délégation de la gestion d'un service public
7. des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. Afin de faciliter le fonctionnement de la Communauté de Communes Porte du Sundgau, il est proposé d'utiliser cette faculté prévue par le CGCT.

**Considérant** qu'il revient au conseil communautaire de définir l'étendue des délégations consenties,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'Unanimité**

**DECIDE** que le Président est chargé, pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant :

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à **10000 € Ht** ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- La création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
- La passation de contrats d'assurance
- L'acceptation des dons et legs qui ne sont grevé ni de conditions, ni de charges

**PRECISE** que le président rendra compte des actes passés dans le cadre de sa délégation à l'occasion de chaque réunion du conseil communautaire

**CHARGE** le président de régler toutes modalités nécessaires

Monsieur Roland Ackermann demande qu'effectivement lors de chaque conseil les actes accomplis dans le cadre de la présente délégation soient portés à la connaissance du conseil.

**3. Renouvellement des lignes de Trésorerie**

La Porte du Sundgau dispose de deux lignes de trésorerie. La première ligne est affectée au budget OM et est sollicitée à compter de mai-Juin et à compter de novembre-décembre. En effet, pratiquant la redevance nous ne pouvons facturer les usagers qu'après service fait ce qui implique forcément un décalage entre les recettes et les dépenses et expliquent le besoin de trésorerie ponctuel.

La deuxième ligne concerne le budget enfance d'un montant maximal de 500 000 €. La également, la collectivité ne perçoit les subventions de la CAF que l'année suivante, d'autre part nous attendons encore des subventions pour

l'opération Crèche de Ranspach-le- Bas, les demandes de subvention mettant quelques mois à être traitées par nos partenaires.

Il est expliqué qu'il s'agit bien de besoins ponctuels de trésorerie et qu'il ne s'agit pas de prêts. Les conditions proposées demeurent identiques à celles dont nous disposions précédemment à savoir T4M+0.10% de marge.

**Vu** les délibérations du 14 mai 2007 autorisant le président à consulter des organismes bancaires en vue de mettre en place des lignes de trésorerie pour les budgets annexes Ordures Ménagères et Enfance

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 4 mars 2008 demandant que la ligne de trésorerie pour le budget enfance soit porté à 500 000 €

**Après en avoir délibéré**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**AUTORISE** le président à contracter :

- les lignes de trésorerie d'un montant de 200 000 € pour le budget annexe Ordures ménagères et de 500 000 € pour le budget enfance auprès de la Caisse d'Épargne d'Alsace aux conditions T4M +0.10% de marge

**AUTORISE** le Président à signer tous documents utiles

#### 4. Répartition des frais entre budgets (enfance/budget général/budget ordures ménagères)

Mademoiselle Miesch expose qu'il est proposé de faire une répartition des frais entre les budgets en fonction de la réalité, ainsi Melle Miesch a été rémunérée sur le budget principal mais a consacré la moitié de son temps de travail en 2007 à l'organisation du service enfance jeunesse, le suivi du chantier crèche de Ranspach-le- Bas... aussi, afin de bénéficier de subventions par le biais du contrat enfance jeunesse, il est nécessaire de matérialiser cette dépense. De même, pour David Leroy qui à partir de juillet 2007 a assuré l'ouverture de la déchetterie et dont le coût doit être supporté par le budget OM.

##### Budget annexe Ordures Ménagères :

- Mise à disposition de l'ouvrier intercommunal pour l'ouverture de la déchetterie de Leymen le mercredi après midi ainsi que divers travaux liés au site de la déchetterie et déchets verts :

110 heures \*18 €/l'heure : 1 980 €

**TOTAL BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES**

**1980 €**

##### Budget annexe Enfance :

- **Frais de personnel :**

Mise à disposition de l'ouvrier intercommunal pour réaliser des travaux de peinture, entretien, distribution d'informations... 98 heures au total sur 2007 (18 € l'heure) : 1 764 €

Gestion du service enfance jeunesse (gestion administrative, financière, suivi du chantier de la crèche de Ranspach-le- Bas, recrutement du personnel pour l'équipement de Ranspach-le- Bas ) 50% du temps de travail de Frédérique Miesch :21 000 €

- **Frais divers :**

- Locations immobilières du siège administratif : : 2 500 €
- Maintenance des ordinateurs et du serveur utilisés au siège : : 1 500 €
- Fournitures administratives utilisés au siège : : 500 €
- assurance de la collectivité (RC + bâtiments) : : 1500 €
- déplacement - Transports collectifs : : 470 €

**TOTAL BUDGET ANNEXE ENFANCE JEUNESSE : 29 234 €**

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**APPROUVE** les montants ci-dessus en guise de remboursement par les budgets annexes des frais supportés par le budget principal de la collectivité pour l'année 2007

**PRECISE** que les comptes utilisés seront les suivants :

Budget Principal

Recettes - fonctionnement	
70872 - Remboursement de frais par les budgets annexe	+ 31 214 €

#### Budget annexe Enfance

Dépenses fonctionnement	
62871 -Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	+ 29 234 €

#### Budget annexe Ordures ménagères

Dépenses fonctionnement	
6287 -Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	+ 1 980 €

**AUTORISE** le Président à signer toutes pièces s'y rapportant

#### **II/ Divers : la parole est laissée à l'assemblée**

Monsieur Hohler aurait apprécié qu'il soit explicité les fonctions et rôles des différentes organisations extérieures afin que chaque personne puisse proposer sa candidature en toute connaissance de cause. Il souhaiterait également savoir à quel moment les commissions seront formées et quelles sont les délégations des vices-présidents. A ce sujet, Monsieur Wiederkehr expose que l'organisation institutionnelle de la Porte du Sundgau sera présentée lors du prochain conseil.

Il propose également que les réunions de bureau soient moins fréquentes et que le conseil soit un réel lieu d'échanges et de discussions. Il y aura des conseils tous les premiers lundis du mois de sorte que l'ordre du jour ne soit pas tellement dense et qu'une discussion associant tous les conseillers communautaires puisse avoir lieu.

Il propose également que la commission Finances soit composée des 13 maires de la Porte du Sundgau, la mission de cette commission est la suivante : étude des budgets, des comptes administratifs, emprunts, stratégies fiscales...

A l'occasion de la première réunion de la commission Finances, il sera fait une rapide présentation des budgets 2008 car ils avaient été votés par l'ancienne équipe. Le conseil communautaire approuve la composition de cette commission finances.

Madame Bubendorff souhaiterait informer les membres de l'assemblée que le groupe de travail TAD avait souhaité qu'un suivi du marché TAD et des relations avec le taxi soit réalisé pour voir s'il convient de faire des adaptations compte tenu des demandes et s'il n'y a pas d'abus. Monsieur le Président répond affirmativement.

Elle fait part également d'une rumeur quant à un éventuel déménagement des services de la Porte du Sundgau, elle souhaiterait savoir si cette rumeur est fondée. Madame Troendle affirme que cette rumeur est sans fondement et que dans l'affirmative le conseil en aurait été informé au préalable.

Monsieur Baumgartner demande que la composition du conseil communautaire soit transmise en mairie afin que chaque conseiller puisse prendre connaissance des élus des autres communes. Les services feront le nécessaire.

La séance est close à 20h 30 et le verre de l'amitié est offert par le Président, à titre personnel.